L'indemnité compensatoire de préavis est-elle soumise à cotisations sociales ?

Réponse courte

Oui, l'**indemnité compensatoire de préavis** est soumise à l'ensemble des **cotisations sociales** applicables au salaire : assurance pension, assurance maladie, assurance accident, assurance dépendance, mutualité des employeurs et chômage. Elle est assimilée par le Code de la sécurité sociale à une **rémunération** de nature salariale.

Elle doit être déclarée distinctement sur le bulletin de paie, intégrée à la base de calcul des cotisations de la période concernée et soumise à la **retenue d'impôt à la source**. Toute omission ou erreur expose l'employeur à des **rappels de cotisations**, des **intérêts de retard** et des sanctions administratives du Centre commun de la sécurité sociale.

Définition

L'**indemnité compensatoire de préavis** est la somme versée au salarié lorsque l'employeur le dispense, en tout ou partie, d'exécuter son **préavis** lors de la résiliation d'un contrat à durée indéterminée. Elle compense la perte de rémunération résultant de cette non-exécution et couvre intégralité des salaires, primes et avantages que le salarié aurait perçus pendant la période de préavis.

Cette indemnité est due dans tous les cas de licenciement avec préavis sauf en cas de **faute grave** reconnue. Elle s'applique également lorsque le salarié est dispensé d'exécuter son préavis à sa demande et avec l'accord de l'employeur, conformément à l'article **L.124-9** du Code du travail.

Questions fréquentes

Comment calculer le montant de l'indemnité compensatoire de préavis ?

Le montant couvre l'intégralité de la période de préavis non prestée, basé sur la rémunération brute habituelle du salarié selon l'article L.124-7 du Code du travail. Il inclut les salaires, avantages et accessoires habituels.

L'indemnité compensatoire de préavis est-elle soumise aux cotisations sociales au Luxembourg ?

Oui, l'indemnité compensatoire de préavis est soumise aux cotisations sociales (pension, maladie, accident, dépendance, mutualité employeurs, chômage). Elle est assimilée à une rémunération selon le Code de sécurité sociale et doit être déclarée distinctement sur la fiche de paie.

Quelles sont les obligations de déclaration pour l'indemnité compensatoire de préavis ?

L'employeur doit déclarer distinctement l'indemnité sur la fiche de paie, l'intégrer dans la base de calcul des cotisations sociales et l'inclure dans la déclaration mensuelle à la sécurité sociale. L'omission expose à des sanctions administratives et rappels de cotisations.

Qui doit payer l'indemnité compensatoire de préavis ?

L'employeur doit verser l'indemnité compensatoire de préavis lorsqu'il dispense le salarié d'exécuter tout ou partie de son préavis lors de la résiliation d'un contrat à durée indéterminée, sauf en cas de licenciement pour faute grave reconnue.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Conditions d’exercice

L'indemnité compensatoire de préavis obéit à un régime social et fiscal calqué sur celui du salaire ordinaire.

Aspect	Régime applicable
Cotisations sociales	Assiette salariale complète
Assurance pension	Soumise
Assurance maladie	Soumise
Assurance accident	Soumise
Retenue à la source	Barème salarial
Exonération	Aucune

Modalités pratiques

La gestion paie de cette indemnité suit les règles applicables au salaire courant.

Étape	Traitement
Calcul du montant brut	Base rémunération habituelle
Application des cotisations	Taux salariaux standards
Retenue d'impôt	Barème mensuel
Ligne distincte sur bulletin	Identification claire
Déclaration CCSS	Inclusion dans assiette
Certificat de rémunération	Mention spécifique

Pratiques et recommandations

Intégrez systématiquement l'indemnité compensatoire de préavis dans la déclaration mensuelle au Centre commun de la sécurité sociale, en l'ajoutant à l'assiette des cotisations du mois concerné.

Calculez l'indemnité sur la base de la rémunération brute habituelle du salarié, en incluant toutes les primes fixes, avantages en nature et accessoires de salaire.

Simulez le montant net pour informer le salarié avec précision des retenues sociales et fiscales qui s'appliqueront, afin d'éviter toute contestation ultérieure.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Distinguez clairement l'indemnité sur le bulletin de paie par une ligne dédiée et une mention explicite, pour garantir la traçabilité et faciliter les contrôles.

Documentez la base de calcul et les modalités d'application pour anticiper tout contrôle du **Centre commun de la sécurité sociale** ou de l'**ITM**.

Cadre juridique

Référence	Objet
Article L.124-9 du Code du travail	Dispense de préavis et maintien des salaires
Article L.124-3 du Code du travail	Délais de préavis
Article L.125-7 du Code du travail	Fiche de salaire
Code de la sécurité sociale (art. 1er)	Assiette des cotisations
Loi du 4 décembre 1967 (LIR)	Retenue d'impôt à la source
Jurisprudence cour administrative	Assimilation à la rémunération

L'omission de l'indemnité compensatoire de préavis dans la déclaration sociale entraîne des **rappels de cotisations**, des **intérêts de retard** et, le cas échéant, des sanctions administratives. Un contrôle du **CCSS** sur cinq ans peut générer des rappels significatifs.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois